

# Candidature aux commissions régionales

## Arts et Culture

### 1 Coordonnées

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nom / Prénom                   | <input type="text"/>  |
| Association                    | <input type="text"/>  |
| Adresse personnelle            | <input type="text"/>  |
| Code Postal                    | <input type="text"/>  |
| Ville                          | <input type="text"/>  |
| Tel. fixe                      | <input type="text"/>  |
| Tel. portable                  | <input type="text"/>  |
| Courriel                       | <input type="text"/>  |
| Salarié-e d'une structure FSCF | Dans ce cas l'intervention en commission se fera à titre bénévole. <input type="checkbox"/> |

### 2 Je suis candidat-e à :

La commission « Arts et Culture » du Comité Régional FSCF Bourgogne-Franche-Comté

### 3 Je souhaite me présenter (expériences, idées...)

Non obligatoire - Remplir le document page 2 (remplissable directement sur le pdf)

### 4 Quelques précisions sur le fonctionnement de la commission technique régionale

Voir en page 3

## **Me présenter**

Vous n'êtes pas connu-e de tout le monde. Il peut être intéressant de nous préciser :

- pourquoi vous souhaitez participer à la commission
- quelle(s) activité(s) artistique(s) et culturelle(s) vous pratiquez
- ce que vous aimeriez particulièrement faire

Merci d'avoir pris ce temps.

## Fonctionnement de la commission régionale

Toutes les personnes sont membres de la commission régionale avec des fonctions différentes.

Tous les groupes font partie de la commission régionale qui peut, selon la situation, avoir l'équivalent d'un « bureau régional » pour coordonner les actions à un niveau spécifiquement régional (plan de formation, compétitions régionales...).

### Commission régionale «Arts et Culture»



### 4.1 Les fonctions des personnes

| Fonction                        | Descriptif  |
|---------------------------------|---|
| <b>Les animateurs de groupe</b> | Chargés de l'animation de leur groupe, ils seront membres d'office du « bureau » de la commission régionale   |
| <b>Les référénts du CA</b>      | Au nombre de 2, ce sont les membres du CA du comité régional chargés de suivre l'activité. Ils sont obligatoirement convoqués aux réunions. Il est souhaitable qu'ils fassent partie d'un groupe au moins et ils sont membres du « Bureau » de la commission technique régionale. |
| <b>Délégué-s formation</b>      | Choisi-e-s dans les groupes ; il doit y en avoir au moins 1 qui porte les questions de formation dans la discipline<br><br>Cette personne est membre du « Bureau » et peut-être appelée à travailler avec l'ETR sur les questions de formation.                                   |
| <b>Délégué-s communication</b>  | Choisi-e-s dans les groupes ; il doit y en avoir au moins 1 qui porte les questions de communication dans la discipline.<br><br>Cette personne est membre du « Bureau » et peut-être appelée à travailler avec l'ETR sur les questions de communication.                          |
| <b>Délégué ETR</b>              | Il-elle est sollicité-e pour les travaux de l'Équipe Technique Régionale  |